



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un immeuble R+4 avec 2 niveaux de sous-sol destinés à des bureaux, laboratoires et espaces d'enseignement supérieur, avec cour intérieure, située dans la ZAC du quartier Polytechnique à Palaiseau.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KADANS SCIENCE PARTNER V FR SNC

Raison sociale

Société par actions simplifiée (SAS)

N° SIRET

98282098700013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Marliere

Prénom(s)

Agathe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit le long du viaduc, au pied de la future station « Palaiseau » de la ligne 18 du Grand Paris Express, au sein du lot P1.1 de la ZAC du quartier Polytechnique. Il s'étend sur une emprise foncière de 8 733 m². Le programme prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier à vocation de bureaux, de laboratoires et d'enseignement supérieur, pour une surface de plancher totale d'environ 30 270 m², développée en deux tranches. La première tranche représentera entre 45 % et 55 % de la surface totale, le solde étant réalisé en seconde tranche. Une attention particulière est portée à la végétalisation du site : près de 50 % de la parcelle sera traitée en espaces verts, repartis entre 878 m² de jardin en pleine terre, 1 113 m² de terrasses végétalisées et 2 281 m² de toitures végétalisées. Le terrain est actuellement nu, sans aucune construction existante en superstructure ni en infrastructure. Anciennement occupé par un parking en enrobe, il présente une topographie plane et homogène. Aucune démolition ni dépollution ne sera nécessaire préalablement aux travaux, mise à part le curage de l'enrobe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la dynamique du pôle d'excellence de Paris-Saclay, en connexion directe avec la future gare « Palaiseau » de la ligne 18 du Grand Paris Express. Il vise à renforcer l'attractivité et l'accessibilité du site, en proposant une offre immobilière ancrée dans les réalités du marché et pensée sur le long terme. Le programme cible la création de bureaux, de laboratoires et d'espaces dédiés à l'enseignement supérieur, flexibles et performants, conçus pour répondre aux besoins des entreprises innovantes et des acteurs académiques qui composent le cluster scientifique du plateau de Saclay. Au-delà de sa vocation fonctionnelle, l'opération ambitionne d'offrir un cadre de travail qualitatif et durable, alliant forte présence végétale, espaces extérieurs généreux et dispositifs environnementaux ambitieux, au service du bien-être des usagers et de la performance énergétique du bâtiment. Enfin, le phasage en deux tranches permet une réalisation progressive, ajustée aux besoins des futurs utilisateurs, tout en préservant la cohérence architecturale et fonctionnelle de l'ensemble.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction sera conduite en deux phases distinctes, conformément au programme et au phasage général des tranches. Pour maîtriser les cadences et favoriser un travail en flux continu, le chantier a été structuré en quatre zones d'intervention. Cette organisation permet d'optimiser les plannings, d'assurer la continuité des travaux, de faciliter le suivi de la production et de détecter rapidement tout écart de qualité ou de cadence. Les travaux de terrassement et de réalisation des infrastructures seront également réalisés de manière phasée, afin de garantir la fluidité des flux de véhicules dans le parking et de permettre la mise en œuvre des locaux techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment. Une période de préparation de deux mois précèdera le démarrage effectif du chantier, consacrée à l'installation de la base vie et des équipements de chantier. La durée totale des travaux est estimée à 31 mois, avec un démarrage envisagé début 2028. La maîtrise d'ouvrage s'appuiera sur une charte de chantier ainsi que sur des dispositions contractuelles imposées aux entreprises, afin de limiter les nuisances de toute nature et de préserver l'environnement et les riverains. Les mesures porteront notamment sur la maîtrise du bruit, la prévention des pollutions des eaux et des sols, la gestion des poussières et des déchets, ainsi que la limitation des dégradations. Le recours aux circuits courts sera privilégié pour l'évacuation des déchets de chantier, dans une logique de réduction de l'impact carbone. Une aire de débordage sera installée à la sortie du chantier pour éviter toute salissure des voiries. Enfin, des campagnes de nettoyage régulières seront organisées par chaque entreprise, complétées par des revues hebdomadaires de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment accueillera des activités de bureaux et de laboratoires destinées à des entreprises innovantes, ainsi qu'à des acteurs académiques et de l'enseignement supérieur, exploitées dans une logique de performance environnementale, de confort d'usage et de flexibilité des espaces. Le projet est conçu pour favoriser l'ouverture, l'interaction et la collaboration, créant ainsi des synergies propices à l'innovation et à l'entrepreneuriat. En reliant le quartier scientifique et technologique au tissu urbain environnant, il répond également aux enjeux de connectivité territoriale. La qualité de cet environnement de travail constitue par ailleurs un levier d'attractivité pour les talents. En complément des bureaux et laboratoires et des espaces d'enseignement supérieur, le programme intègre un restaurant et un commerce en interface directe avec l'espace public. Le stationnement est assuré en sous-sol, avec 358 places pour véhicules légers dont 53 équipées pour la recharge électrique ainsi que 18 emplacements pour deux-roues. Une attention particulière est portée à la végétalisation : près de 50 % de la parcelle sera traitée en espaces verts, comprenant 1 200 m² de jardin en pleine terre, complétés par des terrasses et toitures végétalisées, au détriment des surfaces minérales. Enfin, en phase de démantèlement, l'ensemble des constructions et installations sera déconstruit et évacué dans le respect des normes environnementales et de sécurité, avec un tri et une valorisation systématiques des matériaux recyclables ou réutilisables.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet Surface de plancher cree Surface vegetalisee	(8 733, m²) (30 270, m²) (4 272, m²) (358, places)
Parking	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Palaiseau, approuvée le 24 mars 2025. Le projet est classé en zone UX, secteur UX1. Il occupe la parcelle cadastrale N°598, 606 et 620 sections H.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 la plus proche identifiée à 2,3 km à l'ouest de la zone de projet "Zone humide de la Mare des Pins". Source : INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Ministère de la cohésion des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone la plus proche est "Orobanche pourpre" située à 3,6 km au nord-est. Source : DRIEAT Ile-de-France
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source: observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site le plus proche est la réserve naturelle régionale "Haute-Vallee de Chevreuse" située à 3,2 km au sud-ouest. Source: INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le PPBE de l'Essonne approuvé par arrêté préfectoral le 13 mars 2025. Sources : DDT 91
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection d'un monument historique, ni à proximité d'un site patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche se trouve à 1,6 km au sud du site du projet. Source : Atlas des Patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé au sein d'une zone humide référencée. Par ailleurs, une zone à dominante humide est identifiée au sein de l'aire d'étude rapprochée et éloignée, soit à environ 320 mètres du site. Il est peu probable qu'un lien hydraulique existe entre cette zone humide et le site d'étude. Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Palaiseau est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Yvette. L'aire d'étude immédiate n'est située ni en zone d'aléa ni en zone réglementée au titre de ce PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune installation ni activité potentiellement polluante n'a été mise en évidence. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par le bureau d'études TESORA (cf. annexe 13). Le site est compatible, d'un point de vue sanitaire, avec ses usages actuels et futurs. Les sols identifiés sont inertes et admissibles en (ISDI). Aucune prescription particulière n'est émise.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui, la zone du projet est localisée dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Ces eaux étant très profondes, le projet ne les impactera pas. Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisée au sein d'un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Source : ARS Ile-de-France
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Vallée de Chevreuse" située à 500 m au sud-ouest. Source : Atlas des Patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche est situe a pres de 6,4 km au nord-est du site. Il s'agit des "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Source : INPN
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est "Vallee de la Bievre" a 745 metres au nord du site d'etude. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau significatifs. L'alimentation en eau du site sera assuree par le reseau public existant, principalement pour les besoins sanitaires et d'entretien courant. Aucun prelevement direct dans le milieu naturel (nappes, cours d'eau ou plans d'eau) n'est prevu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique ni travaux de drainage ni modification previsible des masses d'eau souterraines. Les aménagements prevus, comportant deux niveaux de sous-sols, sont situes dans un secteur ou la nappe phreatique est profonde et n'est pas interceptee par les travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet generera un excedent de materiaux en raison de l'excavation du parking souterrain. Conformement a la reglementation, les dechets de demolition ont ete caracterises et traites selon la hierarchie des modes de gestion des dechets, et un suivi approprie assure tout au long des operations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Un apport de materiaux de construction sera tout de meme necessaire en phase chantier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'eau potable ainsi que le rejet d'eaux usées vers le réseau communal.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aucun enjeu de biodiversité n'a été identifié sur le site. Le projet prévoit la création d'espaces verts avec des essences locales, valorise les lisières à l'est et à l'ouest et contribue au renforcement de la trame verte. Il prévoit notamment la création de 878 m ² de jardin en pleine terre, 1 113 m ² de terrasses végétalisées et 2 281 m ² de toitures végétalisées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Comme vu précédemment, la zone de projet ne se trouve pas à proximité immédiate d'une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à près de 6,4 km au nord-est du site. Il s'agit des "Massif de Rambouillet et zones humides proches".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet crée 4 272 m ² de surfaces végétalisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est présente à proximité du site. L'ICPE la plus proche, « THALES RESEARCH », est située à environ 280 mètres à l'est et correspond à une activité de développement de technologies. Aucune installation classée SEVESO n'est implantée à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le périmètre du projet est concerné par un risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles, identifié comme fort. Le site est classé en zone de sismicité très faible (niveau 1) et présente un aléa faible pour le risque Radon. Le risque d'inondation, qu'il s'agisse de débordement de cours d'eau ou de remontée de nappe, n'est pas présent sur la zone du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Des risques de pollution sont présents liés à la phase de chantier. Le projet devra respecter les mesures de prévention prévues et précisées au sein de l'annexe 8.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le diagnostic de pollution des sols réalisé par TESORA (cf. annexe 13) confirme la compatibilité du site, d'un point de vue sanitaire, avec ses usages actuels et futurs.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des trafics seront engendrés en phase de chantier liés à la circulation des engins de chantier, sur une période temporaire et limitée aux périodes diurnes. Un flux important de véhicules sera engendré lors de l'excavation des terres en vue de la création des parkings souterrains. Au regard des flux projetés en phase d'exploitation, les augmentations de trafic demeurent limitées et le fonctionnement reste satisfaisant pour l'ensemble des
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des nuisances sonores pourront être occasionnées par les engins de chantier, en période diurne. En phase d'exploitation, des nuisances liées aux bruits pourront être présentes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par des nuisances sonores liées principalement à la future ligne 18 du métro et à la gare de Palaiseau, ainsi qu'au trafic de véhicules dans les rues adjacentes
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourrait engendrer des odeurs temporaires liées à l'utilisation de matériaux de construction et aux engins de chantier. Une charte de chantier propre sera contractualisée et mise en œuvre
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être générées en phase chantier par les engins et en phase d'exploitation par les équipements techniques. Une charte de chantier propre sera mise en œuvre
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	L'opération de construction n'est pas concernée par des vibrations. Dans les laboratoires sensibles, les réseaux CVC et fluides seront équipés d'appuis antivibratiles (cf. annexe 10)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet constituera une source classique d'émissions lumineuses en zone urbaine en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone urbaine, les voies routières et les bâtiments alentours sont sources d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'entraîner des émissions de poussières ponctuelles. En phase d'exploitation, des émissions en lien avec le trafic sont susceptibles d'être générées. Une charte de chantier propre sera contractualisée et mise en œuvre.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des eaux usées seront générées. Des eaux pluviales seront recueillies et gérées par les nouveaux aménagements.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'eaux usées collectif. La gestion des eaux pluviales assurée par traitement des pluies courantes et stockage des pluies
				vinatennale

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'operation generera des eaux usees liees aux usages sanitaires. Elle sera raccordee au reseau d'assainissement collectif urbain gere par le SIAHVV, puis au SIAVB pour le transport des eaux usees jusqu'aux ouvrages du SIAAP.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets en phase chantier seront tries et evacues vers les filieres de traitement adaptees. En phase d'exploitation, deux locaux dechets d'environ 50 m ² chacun sont prevus : un local destine aux dechets courants issus des bureaux, du restaurant et du commerce (ordures menageres, tri selectif, DIB, etc.) et un local dedie aux dechets de laboratoire (dechets biologiques, DASRL, dechets chimiques, etc.)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone etant deja urbanisee, le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager. Son traitement paysager favorise son integration dans le contexte local, notamment par la creation d'espaces verts. Il s'inscrit dans la coherence des principes d'aménagement de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique, en lien avec les structures paysageres et urbaines existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet etant deja anthropise, aucune modification des activites humaines defavorable a l'environnement n'est attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des incidences a été réalisée pour ce projet et est présentée au sein de l'annexe 8. De plus : - Annexe 9 - Etude de faisabilité géothermique ; - Annexe 10 - Notice acoustique ; - Annexe 11 - Notice architecturale ; - Annexe 12 - Notice bioclimatique ; - Annexe 13 - Diagnostic de pollution des sols ; - Annexe 14 - Notice planning et phasage.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet se situe en ville, dans un milieu très urbanisé. Compte-tenu du contexte déjà anthropisé du secteur, les impacts sur la faune et la flore sont extrêmement limités. Comme tout projet d'aménagement ou de construction, des nuisances temporaires en phase chantier seront inévitables. Néanmoins, les mesures adéquates seront prises en phase chantier afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et la santé humaine (balisage, mesures anti-pollution, adaptation du calendrier des travaux, gestion des déchets de chantier...). Les nuisances de chantier seront limitées au maximum afin de préserver les populations inhérentes aux travaux. L'utilisation des circuits courts sera privilégiée pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des sols seront gérées au sein de dispositifs adaptés, conformément aux dispositions du PLU de Palaiseau. Par ailleurs, le projet a été conçu afin de limiter l'imperméabilisation et de donner une large place aux espaces verts et plantes avec la création de 4 272 m² de surfaces végétalisées pour favoriser la biodiversité et limiter l'imperméabilisation des sols (soit 50% de la superficie totale du projet). Ainsi, le projet dépasse la réglementation relative à la pleine terre, et participe fortement à la renaturation du site de manière à favoriser la biodiversité, à créer des îlots de fraîcheur, et à offrir un cadre de vie agréable. Les incidences du projet et les mesures environnementales prises sont décrites au sein de la notice environnementale produite en Annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet constitue une opération structurante à l'échelle du quartier du plateau de Saclay. Il participe au développement du pôle scientifique et technologique, en lien avec la future gare « Palaiseau » de la ligne 18 du Grand Paris Express. Il contribue ainsi au renforcement de l'attractivité du territoire et à l'accueil d'activités de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur dans un environnement urbain et paysager en mutation. Le site présente peu d'enjeux écologiques car il s'inscrit dans un contexte déjà anthropisé. L'impact le plus important se fera lors de la phase chantier. Moyennant la mise en place des mesures présentées en annexe n°8, les impacts seront limités. De plus, le projet vise à obtenir la certification environnementale BREEAM V7 Excellent.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)